

Direction générale des services

Pennrenerzh ar servijoù

Direction du tourisme, du patrimoine et des voies navigables  
Direction déléguée aux voies navigables  
Service patrimoine et usages

Personne chargée du dossier : *Virginie DELAHAYE*

Fonction : Gestionnaire du domaine public fluvial

Tél. : 02 99 84 47 70

courriel : vn-usagers@bretagne.bzh

Rennes, le

**10 AVR. 2018**

Référence à rappeler dans toutes vos correspondances  
N° : AC 2018-09-04

**Objet : Fermeture chemin de halage**

## Le Président du Conseil régional de Bretagne,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date du 26 juin 2017 portant délégation de signature à la cheffe du service patrimoine et usages ;

**Considérant** que des travaux d'abattage d'arbres bief de Saint Germain sur Ille et de Bouessay doivent être réalisés du 12/04/2018 au 13/04/2018 ;

**Considérant** que ces travaux sont de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers du chemin de halage ;

### Arrête :

#### Article 1 - Prescriptions

La voie verte, rive gauche, de l'écluse de Saint Germain sur Ille à l'écluse de Saint Médard sur Ille est interdit à tous les usagers.

**Du 12 avril 2018 au 13 avril 2018**

Une signalisation temporaire délimitant le secteur concerné par cette interdiction sera mise en place par le service des voies navigables ainsi qu'une déviation par la rive droite.

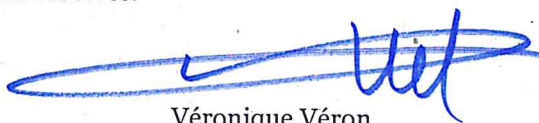
Cette interdiction ne concerne pas les personnels de la Région Bretagne, (personnels d'astreinte).

#### Article 2- Publication et information des tiers

Une copie du présent arrêté sera transmise aux communes de Melesse et Saint Médard sur Ille.

#### Article 3 - Exécution

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.



Véronique Véron

Cheffe du service Patrimoine et Usages